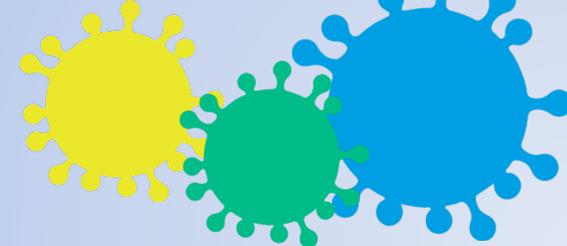
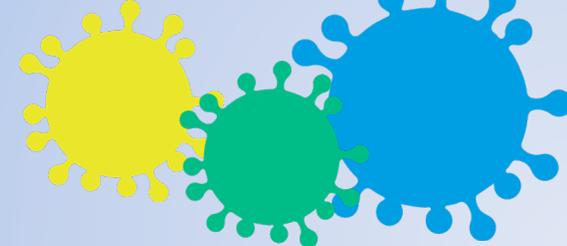


	ZONE JAUNE	ZONE ORANGE	ZONE ROUGE	MESURES SPÉCIALES D'URGENCE
EXTÉRIEUR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est <b><u>permise</u></b>.</li> <li>• Des activités de groupe d'un maximum de <b>12</b> personnes, dont la pratique du double, sont <b><u>permises</u></b> sous la supervision d'une personne responsable de la supervision ou de l'encadrement.</li> <li>• Aucune compétition n'est autorisée.</li> <li>• Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, <b><u>toutefois</u></b> une personne accompagnatrice est <b><u>autorisée</u></b> pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap.</li> <li>• Les vestiaires <b><u>peuvent ouvrir</u></b> dans le respect des mesures sanitaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est <b><u>permise</u></b>.</li> <li>• Des activités de groupe d'un maximum de <b>12</b> personnes, dont la pratique du double, sont <b><u>permises</u></b> sous la supervision d'une personne responsable de la supervision ou de l'encadrement.</li> <li>• Aucune compétition n'est autorisée.</li> <li>• Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, <b><u>toutefois</u></b> une personne accompagnatrice est <b><u>autorisée</u></b> pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap.</li> <li>• Les vestiaires doivent être <b><u>fermés</u></b>, mais un accès aux installations sanitaires est <b><u>autorisé</u></b>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est <b><u>permise</u></b>.</li> <li>• Des activités de groupe d'un maximum de <b>8</b> personnes, dont la pratique du double, sont <b><u>permises</u></b> sous la supervision d'une personne responsable de la supervision ou de l'encadrement.</li> <li>• Aucune compétition n'est autorisée.</li> <li>• Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, <b><u>toutefois</u></b> une personne accompagnatrice est <b><u>autorisée</u></b> pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap.</li> <li>• Les vestiaires doivent être <b><u>fermés</u></b>, mais un accès aux installations sanitaires est <b><u>autorisé</u></b>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est <b><u>permise</u></b>.</li> <li>• Des activités de groupe d'un maximum de <b>8</b> personnes, dont la pratique du double, sont <b><u>permises</u></b> sous la supervision d'une personne responsable de la supervision ou de l'encadrement.</li> <li>• Aucune compétition n'est autorisée.</li> <li>• Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, <b><u>toutefois</u></b> une personne accompagnatrice est <b><u>autorisée</u></b> pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap.</li> <li>• Les vestiaires doivent être <b><u>fermés</u></b>, mais un accès aux installations sanitaires est <b><u>autorisé</u></b>.</li> </ul>



	ZONE JAUNE	ZONE ORANGE	ZONE ROUGE	MESURES SPÉCIALES D'URGENCE
<b>INTÉRIEUR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est <b><u>permise</u></b>.</li> <li>• Des activités de groupe d'un maximum de <b>12</b> personnes sont <b><u>permises</u></b>, dont la pratique du double, sous la supervision d'une personne responsable de la supervision ou de l'encadrement.</li> <li>• Aucune compétition n'est <b><u>autorisée</u></b>.</li> <li>• Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, <b><u>toutefois</u></b> une personne accompagnatrice est <b><u>autorisée</u></b> pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap.</li> <li>• Les vestiaires <b><u>peuvent ouvrir</u></b> dans le respect des mesures sanitaires.</li> <li>• Les propriétaires et gestionnaires d'installations de tennis doivent déterminer et indiquer la capacité d'accueil maximale de joueurs et joueuses au même moment.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est <b><u>permise</u></b>.</li> <li>• Les cours privés sont <b><u>permis</u></b>. Les cours de groupe sont <b><u>permis seulement</u></b> pour les occupants d'une même résidence.</li> <li>• Aucune compétition n'est <b><u>autorisée</u></b>.</li> <li>• Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, <b><u>toutefois</u></b> une personne accompagnatrice est <b><u>autorisée</u></b> pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap.</li> <li>• Les vestiaires doivent être <b><u>fermés</u></b>, mais un accès aux installations sanitaires est <b><u>autorisé</u></b>.</li> <li>• Les propriétaires et gestionnaires d'installations de tennis doivent déterminer et indiquer la capacité d'accueil maximale de joueurs et joueuses au même moment.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est <b><u>permise</u></b>.</li> <li>• Les cours privés sont <b><u>permis</u></b>. Les cours de groupe sont <b><u>permis seulement</u></b> pour les occupants d'une même résidence.</li> <li>• Aucune compétition n'est <b><u>autorisée</u></b>.</li> <li>• Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, <b><u>toutefois</u></b> une personne accompagnatrice est <b><u>autorisée</u></b> pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap.</li> <li>• Les vestiaires doivent être <b><u>fermés</u></b>, mais un accès aux installations sanitaires est <b><u>autorisé</u></b>.</li> <li>• Les propriétaires et gestionnaires d'installations de tennis doivent déterminer et indiquer la capacité d'accueil maximale de joueurs et joueuses au même moment.</li> </ul>	<p>La pratique du tennis au sein des installations intérieures est <b><u>interdite</u></b>.</p>



	ZONE JAUNE	ZONE ORANGE	ZONE ROUGE	MESURES SPÉCIALES D'URGENCE
ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES	<p><b><u>EXTÉRIEUR</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités en groupe-classe stable ou avec un maximum de 12 élèves (intra-école; pouvant provenir de différents groupes-classes stables) sont <b>permises</b>.</li> </ul> <p><b><u>INTÉRIEUR</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités en groupe-classe stable ou avec un maximum de 12 élèves (intra-école; pouvant provenir de différents groupes-classes stables) sont <b>permises</b>. La pratique doit <b>cependant</b> être adaptée pour respecter la distanciation physique de deux mètres entre les groupes-classes stables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités des programmes de sport-études et de concentration reconnus sont maintenues.</li> <li>Les activités parascolaires pratiquées en groupe-classe stable sont permises.</li> <li>Les compétitions et la présence de spectateurs sont interdites.</li> <li>Un accès aux vestiaires est autorisé pour les élèves concernés.</li> </ul>	<p>Les activités des programmes de sport-études et de concentration reconnus sont <b><u>maintenues</u></b>.</p>	<p>Toute activité en présentiel est <b><u>interdite</u></b>, incluant les programmes de sport-études et les autres programmes de concentration.</p>